

Commune de LA VESPIERE-FRIARDEL

Procès- verbal du 3 juillet 2018

L'an deux mille dix- huit, le mardi trois juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune, légalement, convoqués se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT, maire.

Sont présents :

Mrs Sylvain BALLOT, Philippe BREDEAUX, Denis CHERON, Marc de CHANAUD, Serge DROUET, Mmes Annick FONTAINE, Brigitte GOSSET ; Mrs Jacky GRENIER, Kléber GRENIER ; Mmes Yvette HOYER, Véronique HUBLIN, LECLAVIER Mauricette ; Mrs LECOMTE Fabien, Olivier LEGUENNEC ; Mme LEJEUNE Marcelle ; Mrs NOYEAU Denis, Lionel PAUL ; Mme Vanessa PINCHARD ; Mr Alain POUSSET, Jean-Pierre TISSIER.

Procurations : Mme Christine VIEL à M Sylvain BALLOT

Mme Bernadette DUVAL à M Kléber GRENIER

M Laurent LEMENAGER à M Lionel PAUL

ORDRE DU JOUR

- *Nomination d'un secrétaire de séance*
- *Approbation du compte-rendu du 9 avril 2018*
- *Délibération pour nomination de délégués au SITE et modification des statuts*
- *Délibération pour travaux carrefour route de l'Aigle/Rue de Mervilly*
- *Délibération SDEC Energie :*
 - * *Etude définitive pour chemin des Oiseaux / Chemin du Village du Canteloup*
 - * *Travaux extension armoire 5 pose d'un Citybox*
 - * *Renouvellement support 02-034 suite sinistre*
- *Information sur avancement des travaux de réaménagement du parc de loisirs du Canteloup*
- *Accord de principe pour achat de jeux*
- *Questions diverses*

Secrétaire de séance M Philippe BREDEAUX

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2018

Mme LECLAVIER fait remarquer que la liste des présents est erronée. Cela sera rectifié. Aucune autre observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION POUR NOMINATION DES DELEGUES AU SITE ET MODIFICATION DES STATUTS

M le maire informe les membres du conseil que lors de sa réunion en date du 21 mars 2018 le comité syndical du SITE de Lisieux a décidé de modifier ses statuts afin de restituer aux 9 communes concernées avec effet à compter du 1^{er} octobre 2018 la compétence « Gestion et maintenance des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ».

Cette modification des statuts donne lieu à un arrêté préfectoral et toutes les communes membres du syndical doivent délibérer.

Le comité syndical du SITE demande également de désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant au sein de ce comité.

Mrs CHERON Denis et TISSIER Jean-Pierre se présentent comme candidats titulaires et M NOYEAU Denis comme délégué suppléant.

M le maire demande aux membres son accord concernant cette modification des statuts du SITE et la nomination des délégués.

Le conseil donne son accord pour la modification des statuts ainsi que pour la nomination de Mrs CHERON Denis et TISSIER Jean-Pierre comme délégués titulaires, et M NOYEAU Denis comme délégué suppléant.

DELIBERATION POUR MARCHÉ PUBLIC « AMÉNAGEMENT CARREFOUR RTE DE L'AIGLE / RUE DE MERVILLY

M le maire rappelle aux membres du conseil le projet exposé lors de séances précédentes concernant les travaux d'aménagement du Carrefour de la Route de l'Aigle et Rue de Mervilly.

M le Maire rappelle également :

Lors de la séance en date du 9 octobre 2017 le conseil a autorisé celui-ci à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MERCATOR

Lors de la séance en date du 9 avril 2018 le conseil a autorisé M le maire à engager une consultation publique selon la procédure dite procédure adaptée selon le code des marchés publics

Suite à cette consultation publique la commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 2 juillet 2018 afin d'étudier les dossiers et de désigner l'entreprise qui sera en charge des travaux en concertation avec le Maître d'œuvre, le Cabinet MERCATOR. L'entreprise TLV est choisie par rapport à tous les critères.

M le maire demande au conseil l'autorisation d'engager les travaux d'aménagement de ce carrefour ce qui est accepté à l'unanimité.

Deux documents ont été également remis à chaque conseiller concernant les travaux d'extension de ligne, en complément de ceux réalisés par le SDEC Energie dont le montant total s'élève à 11 781.42 €.

M le maire demande aux conseillers de donner leur accord ce qui est accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS SDEC ENERGIE

Etude définitive d'effacement coordonné des réseaux « Chemin des Oiseaux – Chemin du Village du Canteloup ».

M le maire présente au conseil le dossier établi par le SDEC Energie dont un exemplaire est remis à chaque conseiller relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

Le coût de cette opération est estimé à 54 702.32 € TTC. Le taux d'aide est de 100 % sur le réseau de distribution électrique pour la résorption des fils nus, de 50 % sur le réseau d'éclairage avec dépenses prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie et de 50 % sur le réseau de télécommunication.

La participation de la commune s'élève à 11 463.29 € déduction faite de la participation du SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux d'extension armoire 5 pose d'un citybox.

M le maire informe les membres du conseil qu'il a reçu du SDEC Energie un acte d'engagement, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller, concernant les travaux d'extension de l'armoire 5 pour la pose d'un citybox rue de Beausoleil afin de pouvoir visionner l'espace propriété.

La contribution de la commune n'élève à 763.05 € correspondant au montant du devis de 915.66 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux de renouvellement du support 02-034 parking Beausoleil.

M le maire informe également le conseil qu'il a reçu du SDEC Energie un acte d'engagement concernant le renouvellement du support 02-034 dont un exemplaire a également été remis à chaque conseiller.

La contribution de la commune s'élève à 534.52 € correspondant au montant du devis de 986.61 € TTC, déduction faite de la participation du SDEC Energie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

INFORMATION SUR AVANCEMENT DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PARC DE LOISIRS DU CANTELOUP

Mme HOYER informe M le maire de l'effet de surprise de la population concernant le démarrage des travaux de réaménagement du parc ainsi que de l'étonnement quant au retrait des jeux pour enfants.

M le maire rappelle qu'une réunion publique a été organisée le 3 mai dernier en présence de M RANO de la Société AGORESPACE, afin de présenter ce projet.

Peu de personnes sont venues, tant de la population que des membres du conseil.

M le maire donne lecture de la lettre de pétition reçue de la part d'habitants plus ou moins proches du parc (dont une copie a été transmise à M le Sous-Préfet) et commente ce courrier, point par point :

- Le terrain n'ayant pas une superficie supérieure à 2 hectares, et n'étant pas situé aux abords d'un monument historique, celui-ci n'est soumis à aucun permis
- La capacité d'accueil étant inférieure à 1000 personnes, ce projet n'est assujéti à aucune étude d'impact

Ce parc de loisirs sera sécurisé par des entrées avec passage handicapé (aux normes PMR) et un parking est prévu pour le stationnement des véhicules (dont une place handicapée). Des bancs, tables, corbeilles seront également installés.

M le maire donne ensuite lecture du courrier qu'il a reçu de M WIECKOWSKI Jean-Luc dont copie a été transmise à chaque conseiller. Il fait remarquer son inquiétude et son étonnement quant aux propos de ce courrier laissant entendre que certains conseillers divulguent des informations données au cours des réunions de conseils, ce qui peut poser problèmes pour lui d'informer de certains dossiers confidentiels.

En ce qui concerne le terrain mis à la disposition de la commune par la Sté SNWM, M le maire fait remarquer que très peu d'investissements ont été faits pour l'utilisation par les jeunes de ce terrain, et que cette société n'était aucunement vendeuse de celui-ci. Il est à noter que ce terrain est situé en zone industrielle.

ACCORD DE PRINCIPE POUR ACHAT DE JEUX

M le maire informe les membres du conseil qu'en ce qui concerne les jeux ceux-ci ont été démontés afin d'être déplacé sur un espace plus sécurisé en retrait de la route, mais qu'ils présentaient un danger dû à la vétusté mais aussi au vandalisme. Ils seront donc remplacés par des jeux neufs, et M le maire demande l'accord de principe d'achat de jeux neufs cela n'ayant pas été prévu au budget.

Des modèles de jeux ont été remis à chaque conseiller, indiquant un coût entre 15 et 20 000 € par jeu non compris le terrassement, la dalle et la couche de protection. Il est évoqué également le projet d'installation de caméras de surveillance.

Le conseil donne son accord pour l'acquisition de jeux neufs.

QUESTIONS DIVERSES

Point fibre

M le maire informe le conseil qu'il a participé à une réunion à la CALN concernant l'installation de la fibre optique.

La commune étant en zone jaune la mise en route est prévue fin 2019.

Pour les entreprises situées dans les zones d'activités, celles-ci sont déjà raccordables à ce jour.

En ce qui concerne les professionnels isolés ceux-ci ne seront pas couverts par la fibre.

Pour les particuliers cela se fera courant 2019.

Divers

M le maire précise qu'aucune place n'a été mise à la disposition de la mairie lors du passage du cirque FRATELLINI.

Elagage M LEGUENNEC s'interroge au sujet de l'élagage prévu sur la commune. M le maire informe le conseil que suite au décès de M LESUFFLEUR, la CALN doit revoir le marché qui avait été établi, sachant qu'il reste 20 % sur le territoire de La Vespière et 80 % sur le territoire de Friardel à faire.

La décision sera prise par la CALN avant le 13 juillet pour refaire un marché avec une autre entreprise.

Terrain communal de Friardel

M le maire demande son avis à chaque conseiller concernant l'occupation par M RESTOUT du terrain et du bâtiment communal. Celui-ci a d'ailleurs installé un chapiteau sans autorisation

Pour la révision de son bail, M le maire propose de se rapprocher de Maître ROUAULT, afin d'établir un bail habitation et un bail à fermage en ce qui concerne son exploitation pour laquelle il paie la somme de 10 € par mois pour l'installation de ses serres.

A l'époque la commune de Friardel avait autorisé l'installation d'une serre sachant qu'actuellement M RESTOUT occupe tout le terrain et a trois serres d'installées.

Il est suggéré par les conseillers de ne pas l'autoriser à faire de réunion avec du public.

M LEGUENNEC Olivier demande la possibilité de mettre un panneau « Attention aux enfants » sur le Valot à l'emplacement du calvaire jusqu'à la route.

M de CHANAUD Marc informe que sur la route de La Folletière Abenon se trouve un saule menaçant de tomber. Il informe également de la problématique des vannages fermés ce qui provoque un débordement dans les terrains longeant la rivière.

Contact sera pris avec le Syndicat du bassin versant de la Touques en charge de l'entretien, ainsi qu'auprès de la police de l'eau pour avoir la réglementation concernant les vannages.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures